

missaires sont parfaitement en état de voir à cela.

Dans presque tous les traités que les États-Unis ont conclus, ils ont eu la part du lion, et j'espère qu'ils ne l'auront pas cette fois-ci. Comme ce serait un grand avantage pour nous de voir toutes les difficultés entre les deux pays réglées définitivement, j'espère qu'un traité sera conclu, et qu'il sera juste et équitable pour le Canada.

J'arrive maintenant à une question qui a été traitée par tous les orateurs qui m'ont précédé, et dont je dois aussi dire quelques mots : je veux parler du plébiscite.

Je pense que le plébiscite est plutôt une question vitale aujourd'hui. Je crains que bon nombre de députés de la droite, à en juger par leurs discours, seraient heureux que ce fût une question enterrée. Le premier ministre dit qu'aucune promesse n'a été faite aux prohibitionnistes, mais que l'engagement a été pris envers le parti libéral. Eh bien ! cet engagement, je crois, doit avoir été contracté à l'égard des prohibitionnistes qui se trouvent dans les rangs du parti libéral. Je suis convaincu que la promesse n'a pas été faite aux gens engagés dans le commerce des liqueurs ni à ceux qui ne se soucient pas de cette question.

Le premier ministre dit que l'on avait pour objet d'obtenir l'opinion honnête et impartiale de la population sur la question. Dans certains cas cet objet n'a pas été atteint. Je suis d'avis qu'on a permis aux considérations politiques de s'insinuer dans l'affaire. Le ministre des Travaux publics (M. Tarte) et le ministre du Revenu de l'intérieur (sir Henri Joly de Lotbinière) ont exercé une grande pression sur la population de la province de Québec, de manière à l'empêcher d'exprimer une opinion impartiale sur le sujet.

On comptait beaucoup sur le fait que cette question serait soumise à la population sans être mêlée à d'autres questions et indépendamment de toute considération politique, de manière que les votants pourraient se prononcer pour ou contre la question dégagée de toute autre considération. Je suis convaincu que cela n'a pas été fait. On sait que ça ne l'a pas été dans la province de Québec. On connaît la grande influence du ministre des Travaux publics en cette province, et il y a manœuvré pour assurer l'expression d'un verdict contraire de la part des électeurs. Il s'est lui-même énergiquement jeté dans la lutte, et il a fait tout ce qu'il a pu pour les empêcher, au moyen de considérations politiques, de voter pour la prohibition. Je sais qu'il y a des membres du parti libéral de l'Ontario qui n'auraient pas voulu voter, bien que favorables à la prohibition, parce qu'ils n'entendaient pas, disaient-ils, embarrasser le gouvernement à ce sujet. Je prétends que, dans l'état actuel de l'opinion publique en ce pays, et vu le manière dont les partis politiques y sont constitués, il est impossible d'obtenir un verdict populaire sur une question comme celle-là sans qu'il soit

influencé par les considérations politiques ; et c'est ce qui a été amplement prouvé en ce cas-ci.

Mais je désire attirer l'attention sur une déclaration très importante faite par le premier ministre. Il dit :

En outre, pas âme qui vive ne s'attendait, à l'époque de l'adoption du plébiscite, que le gouvernement serait obligé de présenter une mesure de prohibition si la moitié au moins des électeurs n'enregistrait pas son vote en faveur de cette politique.

Voilà une assertion sérieuse que j'entends contester. Je ne conviens pas avec le premier ministre que pas âme qui vive ne croyait que la moitié, au moins, des électeurs, devait voter pour la prohibition avant que le gouvernement fût justifiable de présenter un bill à ce sujet. Je le croyais, moi, mais j'ai constaté que je formais comme une espèce d'anomalie. Nul autre ne semblait tant soit peu de cet avis. Même les partisans de la tempérance siégeant à la droite ne pensaient pas comme moi, de même que ceux de la gauche. On a cru que je m'étais fourvoyé, et bon nombre me disent encore aujourd'hui que je joue le même rôle en faisant cette déclaration ; et je ne savais pas, avant d'entendre le premier ministre énoncer cette assertion, que pas âme qui vive ne pensait comme moi. Je n'ai pas rencontré ces messieurs dans le pays, et quelques-uns d'entre eux n'agissent pas, même aujourd'hui, comme s'ils pensaient comme moi. Il en est même qui déclarent maintenant trouver le vote tout à fait suffisant. C'est ce que disent certains membres de la ligue fédérale de tempérance ; et ces gens-là, je suppose, étaient pleins de vie alors, et ils semblent certainement l'être aujourd'hui. Je ne fais qu'attirer l'attention là-dessus, attendu que l'assertion, d'après moi, est un peu exagérée et n'est guère exacte.

Le premier ministre a cité mes remarques de l'an dernier, et l'on me dit qu'il a cru y trouver beaucoup d'appui. Je lui souhaite volontiers d'y trouver tout l'appui qu'elles peuvent lui apporter, car mon sentiment est encore le même aujourd'hui. Il a cité mon opinion énonçant que si un gouvernement essayait d'adopter une loi de prohibition, il devrait le faire à la demande de la majorité des électeurs portés sur la liste électorale. Permettez-moi de faire contraster ma conduite avec celle du premier ministre et des autres membres du gouvernement en cette occasion, notamment avec celle du ministre de l'Agriculture, et des autres partisans de la tempérance siégeant à la droite. Pourquoi ces ministres ne se sont-ils pas levés pour dire qu'ils ne partageaient pas cet avis ? Mais ils ne voulaient rien dire. Ils m'ont entendu faire cette assertion ; ils m'ont entendu faire demander quelle serait la majorité requise, et ils n'ont rien dit. J'ai exprimé mon sentiment, et j'entends le garder. Cependant, mes paroles n'importaient pas beaucoup, mais il n'en était pas de même